

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse,
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports
et de la Promotion de Bruxelles, concernant
Challenge Michelet: bilan de l'édition 2019

Madame la Ministre,

Du 20 au 24 mai 2019 se déroulait la 47e édition du challenge Michelet à Lyon. Cette manifestation organisée par le secteur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Française contribue à donner du sens à l'engagement des professionnels du secteur et à dessiner des perspectives d'avenir pour les adolescents pris en charge.

L'édition 2019 du Challenge Michelet a accueilli une délégation belge constituée de 24 jeunes issus des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et accompagnée de seize encadrants. Madame la Ministre, pouvez-vous me dresser un bilan de cette édition 2019? Quel est le retour que votre administration a reçu de la part des jeunes et des équipes d'encadrement? Sur base de quel(s) critère(s) les participants sont-ils sélectionnés?

Le but de cette compétition sportive est de familiariser les jeunes avec le sens de l'équipe, le respect des règles du jeu et des décisions des arbitres, le respect des autres joueurs et du matériel. Je me suis toutefois étonnée du manque de retombées dans les médias pour cette activité qui mérite assurément d'être davantage mise en avant. Madame la Ministre, comment expliquez-vous ce peu d'échos? Ne faudrait-il pas promouvoir davantage ce genre de manifestation?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Glatigny:

En 2019, la délégation belge participait pour la douzième fois au Challenge Michelet qui est organisé chaque année par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Française. La délégation belge est composée de représentants, jeunes (garçons et filles) et adultes, des IPPJ de Braine-le-Château, Fraipont, Saint-Servais, ainsi que d'un service agréé de l'Aide à la Jeunesse.

L'équipe belge a remporté cette année une première place en rugby, plusieurs médailles dans les épreuves de natation et, pour la septième fois, le trophée du fairplay.

Ce trophée du fairplay est une récompense à laquelle tiennent tout particulièrement les jeunes participants et leurs encadrants, car il traduit l'esprit et les comportements positifs adoptés par la délégation pendant toute la durée du Challenge.

Le retour qu'a reçu mon administration sur cette 47ème édition du Challenge Michelet a donc été très satisfaisant, tant sur le plan sportif, qu'en termes d'expériences riches et positives vécues par les jeunes participants ainsi que par les adultes qui les encadraient.

Les aptitudes physiques et médicales sont bien entendu prises en compte lors de la sélection des jeunes participants mais les équipes pluridisciplinaires des IPPJ privilégient le critère de l'impact pédagogique que pourra exercer cette activité exceptionnelle sur les jeunes concernés. Elles mesurent ainsi les bénéfices que certains jeunes, même moins doués sportivement, pourront retirer de leur participation.

Le comportement tant au sein de l'institution qu'en dehors de celle-ci, l'attitude lors des entraînements et face au groupe dans lequel ils sont susceptibles d'évoluer durant la semaine de Challenge, l'assiduité et la motivation dont ils font preuve lors de la préparation, s'avèrent décisifs dans la désignation des jeunes participants.

La pratique sportive reste, dans le cadre de cette activité exceptionnelle, positive, valorisante, et contribue à la restauration de l'image de soi.

Il s'agit pour l'équipe éducative d'accompagner chaque jeune dans un engagement progressif et adapté à son niveau sportif, de le soutenir dans ses efforts, pour favoriser sa participation à une compétition basée principalement sur le fair-play.

Le manque de retombées médiatiques pour cette activité, pourtant particulièrement valorisante et positive, doit être mise en lien avec le fait que le Challenge Michelet est destiné à des jeunes qui font l'objet de décisions judiciaires dans le cadre de situation de danger et/ou de faits de délinquance. Les organisateurs ont donc le souci de garantir la protection d'un jeune public fragilisé, tout en promouvant les valeurs sportives et citoyennes véhiculées par cet événement.